

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@ccctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président  
**Date de la convocation :** 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Héléne BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON  
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Daniel BALISONI à Didier CORNET  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER  
Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE THIERS DORE ET MONTAGNE  
ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

*Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président*

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

**Vu** les articles L.5211-4.1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne en date du 16 octobre 2018, définissant le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et le Dispositif de Réussite Educative (DRE), comme étant d'intérêt communautaire et gérés par le CIAS.

**Considérant** qu'une mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et le CIAS, est l'organisation la plus efficace à mettre en place ; cette mise à disposition présentant un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des collectivités.

Il en résulte que l'EPCI met à disposition du CIAS :

- Pour le service accompagnement à la scolarité
  - o un agent responsable de l'aide à la scolarité (0.71 ETP)
  - o 4 animatrices d'aide à la scolarité à 16 % ETP
  - o 1 animatrice d'aide à la scolarité à 17 % ETP
- Pour le service de réussite éducative
  - o un agent responsable de la réussite éducative (0.80 ETP)
  - o 2 animatrices de réussite éducative (0.80 ETP chacune)

Une convention définira les modalités de mise en œuvre de ces mises à disposition (moyens humains et matériels nécessaires à la gestion des services), les conditions de remboursement des frais de fonctionnement desdits services dans le respect des dispositions du décret N° 2011-515 du 10 mai 2011 et le dispositif de suivi de cette forme de mutualisation.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et le CIAS ;
- **Autorise** le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 45	Représentés : 8	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstention :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

